



SECRETARIAT EXECUTIF

COMPTE RENDU DE LA 18^{ème} RÉUNION ANNUELLE DU RESEAU DE PREVENTION DES CRISES ALIMENTAIRES AU SAHEL

BRUXELLES /BELGIQUE, LES 9, 10, 11 DÉCEMBRE 2002

Décembre 2002

A l'invitation de la Commission européenne, s'est tenue à Bruxelles/Belgique, du 9 au 11 décembre 2002, la dix huitième (18^{ème}) réunion annuelle du Réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel, sous la présidence effective de Son Excellence, Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche de la République du Mali, Ministre Coordonnateur du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), en présence de Madame Hebberecht Chantal, Chef de la Division aide et sécurité alimentaire à la Commission européenne (CE), Monsieur Baulain Pierre Yves, responsable Sécurité alimentaire pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale à la CE, Monsieur Musa S. MBENGA, Secrétaire Exécutif du CILSS.

L'objet de la réunion était de partager les informations disponibles sur la situation agricole et alimentaire, la dynamique des marchés et la situation spécifique des zones et groupes vulnérables. Mais, au-delà du dialogue sur la situation alimentaire conjoncturelle permettant d'anticiper et de mieux coordonner les interventions des Etats, des agences d'aide et des ONG, la réunion a été aussi l'occasion de prolonger la réflexion sur les enjeux et défis, ainsi que sur les perspectives et avenir du Sahel en matière de sécurité alimentaire et sur les politiques de la Commission européenne.

Participaient à la réunion, les délégués des pays membres du CILSS (les coordonnateurs des stratégies nationales de sécurité alimentaire), le Chef du projet FEWS NET à Washington/USA, le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les représentants des partenaires au développement (Union européenne, Agence Américaine pour le Développement International/WARP, Coopération Canadienne, Coopération Française, Coopération Italienne), de l'UEMOA, de la CEDEAO, de l'OMM, du projet Food For Peace de l'Usaid, de l'Acibrao, de la plate forme paysanne au Sahel, de l'O.N.G. CARE Internationale, de l'AEDES, les bureaux de consultation Issala/France, Euronet Consulting et Statistika Burkina, le groupe de Communication RACECO/Sénégal, les cadres et experts de la FAO, du CNR-IBIMET/Italie, de Fews Net/USAID/Bamako, du PAM et du CILSS. La liste des participants est jointe en annexe.

I - CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture, présidée par Monsieur Seydou TRAORE, Ministre Coordonnateur du CILSS, a été marquée par deux allocutions de bienvenue et d'ouverture prononcées respectivement par Madame Hebberecht Chantal et Monsieur Musa S. MBENGA.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire Exécutif du CILSS a rendu hommage à l'amitié, fondée sur l'équilibre de la relation et de la co-responsabilité entre le CILSS et l'Union européenne. Il dira que le dialogue, le partenariat, la confrontation d'idées et d'analyse, le partage de l'information sont aussi les maîtres mots qui ont structuré les travaux du Réseau depuis sa naissance, au milieu des années 80.

En rappelant l'adoption conjointe par les pays sahéliens et les principaux donateurs, de la Charte de l'aide alimentaire, qui avait incontestablement constitué une avancée remarquable dans le sens d'une gestion plus rigoureuse de cet instrument complexe, le Secrétaire Exécutif

a aussi évoqué la question de la composition du Réseau. Au cours des dernières années, il a été constaté que seules les agences internationales impliquées dans la gestion de l'information et dans l'aide alimentaire restaient fortement représentées dans le Réseau. Les agences qui intervenaient dans le cadre d'appuis structurels à la sécurité alimentaire avaient peu à peu déserté ses travaux.

Ensuite, il a invité les membres du réseau à porter une grande attention aux questions ci-après :

- nos dispositifs de prévision des crises permettent-ils d'appréhender ce type de situation alimentaire ? Sont-ils suffisamment articulés au niveau de la sous-région pour faciliter la compréhension des dynamiques et des évolutions en cours ?
- nos dispositifs d'aide à la décision, tant au niveau national que sous-régional répondent-ils aux nouvelles attentes et aux besoins des décideurs ?
- les instruments dont disposent les acteurs sont-ils en mesure de répondre à ce type de situation ou faut-il réfléchir et concevoir de nouveaux outils de régulation des marchés, en particulier en améliorant la concertation entre Etats, opérateurs privés, organisations paysannes ?

Pour le Secrétaire Exécutif, toutes ces questions sont aussi au centre de la réflexion engagée avec l'adoption du cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Il a terminé son propos en saluant le rôle de catalyseur que le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a longtemps joué, aux côtés du CILSS, pour animer le Réseau. Ensuite, il a adressé ses remerciements aux partenaires au développement pour l'intérêt qu'ils portent aux travaux du Réseau et au Sahel, et a félicité les agences d'aide pour leur appui. Le Secrétaire Exécutif a donné à chacun rendez-vous pour la prochaine réunion du Réseau qui se tiendra à Nouakchott, en parallèle au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du CILSS, en fin 2003.

Dans son allocution, Madame Hebberecht Chantal, a d'abord, au nom du Commissaire au Développement de la CE, M. Poul Nielson, souhaité la bienvenue à Bruxelles à tous les participants.

Ensuite, elle a rappelé le contexte de la 18^{ème} réunion, qui perpétue une tradition de dialogue et d'échange entre nos pays et nos organisations depuis presque 20 ans, à la fois dans un souci d'anticipation des crises alimentaires et pour une plus grande efficacité dans l'action.

En rappelant l'Accord de Cotonou, signé en juin 2000, Madame Hebberecht dira que l'intégration et la coopération régionales constituent également l'un des domaines prioritaires de cet Accord qui prévoit notamment une concertation renforcée entre les Institutions sous-régionales en vue de l'élaboration de stratégies de coopération régionales.

Elle a poursuivi ses propos, en disant que la diversification des approches sur l'insécurité alimentaire et la réflexion sur les instruments de réponse adéquats impliquera de compléter les dispositifs actuels autour de quatre axes de réflexion :

- ✓ Une réflexion sur la stratégie et les priorités des politiques nationales et régionales en prenant appui sur une vision renouvelée de la sécurité alimentaire et en y associant les différents intervenants (organisations socio-professionnelles, bailleurs, société civile, etc.);
- ✓ L'adéquation des dispositifs nationaux d'information -qui sont la clef d'une prévention efficace et d'un développement durable- avec les besoins des utilisateurs et la fonctionnalité de ces dispositifs, notamment au niveau local ;
- ✓ L'internalisation par les pays des divers mécanismes constitutifs des dispositifs nationaux de systèmes d'information et de prévention des crises, accompagnée par des politiques nationales fortes et des directives institutionnelles claires ;
- ✓ Enfin l'enrichissement de la valeur ajoutée du niveau régional est primordial dans le but de renforcer les capacités nationales.

Elle a terminé en espérant que les conclusions et les propositions issues de cette présente réunion permettront de progresser rapidement dans l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le Sahel. Elle a également renouvelé ses remerciements au CILSS et au Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest qui ont grandement aidé dans la préparation de cette réunion.

II - DÉROULEMENT DES TRAVAUX

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont déroulés en plénière, durant deux jours, avec différentes présentations sur les bilans de la situation agricole et alimentaire au Sahel, la prévention et la gestion des crises alimentaires, les réflexions en cours relatives à l'analyse des prix, le cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. Le dernier jour de la réunion a été consacré à la politique de l'Union européenne en matière de sécurité alimentaire ainsi qu'à sa stratégie de coopération avec l'Afrique de l'Ouest, pour les années à venir.

21 - BILANS DE LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AU SAHEL

211 - Bilan ex-post de la campagne agricole 2001-2002

La production céréalière brute des pays du CILSS a été évaluée à 11 628 900 tonnes, soit un écart négatif de 7% par rapport aux prévisions d'octobre 2001. Elle est en hausse de 26% par rapport à la production de la campagne 2000/2001 (9 255 700 tonnes) et de 20% par rapport à la moyenne des campagnes 1996-2001 (9 717 000 tonnes). Les disponibilités totales enregistrées ont permis de dégager une consommation apparente de 11 810 400 tonnes, en hausse de 18% par rapport à celle de la campagne 2000/2001. La consommation apparente par habitant a été sensiblement inférieure aux normes de consommation dans seulement deux pays

(Guinée Bissau et Mauritanie). Ailleurs, elle a été équivalente à supérieure à la norme officielle de consommation.

D'une manière générale, l'exercice 2001/2002, contrairement à l'exercice 2000/2001, a été marqué par une bonne production céréalière, particulièrement dans les quatre plus grands pays de la région, producteurs et consommateurs de ces denrées (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad). Les disponibilités ont été en général suffisantes pour couvrir les besoins sur le plan régional et dans certains pays. Malgré ces disponibilités satisfaisantes, la situation alimentaire a été préoccupante dans plusieurs régions du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad. Dans ces pays, les interventions des Etats et des partenaires ont été nécessaires et beaucoup sollicitées pour atténuer la vulnérabilité des populations.

212 - Bilan de la situation alimentaire 2001-2002

Face aux difficultés alimentaires apparues dans la plupart des pays, des mesures d'intervention diverses ont été prises par les autorités publiques avec l'appui des partenaires au développement, pour soulager la souffrance des populations. Ces interventions qui ont pris plusieurs formes (cultures de contre saison, vente à prix modéré, Food for Work et aide alimentaire gratuite, etc.) n'ont pas toujours pu contenir la hausse vertigineuse des prix qui a débuté dans certaines régions dès la fin des récoltes. Les stocks nationaux de sécurité alimentaire, qui ont été largement mobilisés pour faire face aux difficultés de la campagne antérieure, n'ont pas pu être reconstitués au Mali et au Niger en raison du niveau élevé des prix des céréales. Les appels d'offre institutionnels sont restés infructueux.

Par pays, la situation se présente comme suit :

- **Au Burkina Faso**, une intervention a été faite au profit d'une population cible estimée à 148 428 personnes ; les quantités de céréales apportées s'élèvent à 3 562 tonnes prélevées sur le stock national de sécurité.

- **Au Cap Vert**, seules les aides fournies dans le cadre des programmes réguliers ont été enregistrées dans le pays avec les contributions ci-après : Espagne : 325 tonnes de maïs, Luxembourg : 8 000 tonnes de blé, EUA : 3 000 tonnes de blé, 10 000 tonnes de maïs et 500 tonnes de haricot (programme jusqu'en 2006), Japon : 3 500 tonnes de riz, France : 2 000 tonnes de maïs, Italie : 4 500 tonnes de riz, Autriche : 4 500 tonnes de blé. Le pays a bénéficié d'une assistance du PAM (2 700 tonnes) et d'un appui de la FAO pour la relance de l'activité agricole. L'appel lancé par le gouvernement en novembre 2001 aux partenaires internationaux pour faire face à la situation d'insécurité alimentaire n'a pas reçu l'écho favorable souhaité.

- **En Gambie**, des actions planifiées du programme TELEFOOD/FAO ont été développées pour financer des achats de semences de mil et de maïs. Le PAM a porté une assistance de 5 979 tonnes de riz dans les zones vulnérables.

- **En Guinée Bissau**, une intervention du PAM a été enregistrée pour une quantité de 3 762 tonnes de vivres, atténuant ainsi la souffrance de 103 190 personnes.

- **Au Mali**, parmi les actions d'atténuation effectuées par l'Etat et/ou ses partenaires, on peut citer entre autres : la distribution gratuite de 2 430 tonnes de mil prélevées sur le stock national de sécurité ; les ventes d'intervention de l'OPAM pour environ 2 650 tonnes ; les opérations d'Offre Publique de Vente de l'OPAM d'une quantité d'environ 7 606 tonnes de mil vendues à un prix inférieur à celui du marché ; la poursuite des programmes du PAM pour un total de 5 863 tonnes de vivres et la mise en œuvre du programme de banques de céréales de l'ong Action contre la Faim portant sur 400 tonnes de riz.

- **En Mauritanie**, le début de l'année 2002 a été marqué, d'abord, par une intervention spéciale portant sur 1 268 tonnes de blé, 20 tonnes d'huile et 5 500 couvertures, en faveur des populations sinistrées lors des intempéries de janvier 2002 dans les wilayas du Brakna, du Trarza et du Gorgol. Une opération complémentaire des actions d'aide d'urgence a été exécutée pour une quantité de 62 tonnes de blé. Des quantités additionnelles ont été apportées dans le Hodh El Chargui (1000 tonnes), Brakna (800 tonnes) et Assaba (800 tonnes). Un programme, financé par la Coopération française, a porté sur une distribution de 600 tonnes de blé dont l'exécution était confiée à la Croix Rouge Française. Un programme de la FAO a été mis en œuvre, pour l'achat de céréales, d'aliments de bétail, de produits vétérinaires et des semences. **Mais, la situation alimentaire demeure très préoccupante dans le pays et la réaction des acteurs reste très timide.** Cette attitude des acteurs doit être examinée par le Comité paritaire, instance de concertation entre les donateurs et le gouvernement.

- **Au Niger**, en 2001/2002, des projets ont été exécutés sous forme de HIMO permettant la distribution de 300 tonnes de vivres. L'action la plus importante en 2002 a été une action du gouvernement, qui a porté sur la vente à prix modéré de 2 500 tonnes dans les zones où les prix ont dépassé les 20 000 Fcfa le sac de 100 Kg.

- **Au Sénégal**, la soudure a été particulièrement pénible cette année. La situation alimentaire en 2000/2001 était jugée globalement satisfaisante dans la quasi-totalité des régions du pays. Malheureusement les événements météorologiques intervenus les 9, 10 et 11 janvier 2002 sont venus anéantir tout l'espoir affiché sur la campagne agricole 2001/2002 dans les régions de Saint-Louis et de Louga. Dès l'annonce de la catastrophe, l'Etat sénégalais a envoyé 320 tonnes de riz dans les zones affectées et a débloqué un montant de 450 millions Fcfa en urgence. Une intervention rapide a aussi été lancée par le PAM pour une distribution gratuite de 500 tonnes de riz (achats locaux). Le bilan des interventions (gouvernement et ses partenaires) se chiffrent environ à 4 milliards Fcfa. Durant la période de soudure 2002, le Gouvernement a également débloqué une somme de 15 milliards de Fcfa pour venir en aide au monde rural. A la fin du mois d'août, une contribution estimée à 126 millions de Fcfa de divers donateurs est venue s'ajouter au fonds débloqué par l'Etat permettant d'acheter 53 000 tonnes de riz. Le PAM a démarré la phase test du programme EMOP 10 077-0 consacré à l'assistance d'urgence de populations affectées par le conflit en basse Casamance. Ce programme prévoit la distribution de 2 383 tonnes de céréales.

- **Au Tchad**, des dons ont été reçus en faveur des victimes des inondations en mars 2002, les contributions se présentant comme suit : Gouvernement tchadien : 2 300 tonnes de céréales,

Taiwan : 30 000 \$US, Coopération française : 200 tonnes de céréales, PAM : 500 tonnes de céréales, Libye : 1 036 tonnes de céréales. Les interventions ont porté, en tout, sur une mobilisation de 4 036 tonnes de céréales dont 200 tonnes de céréales pris sur le stock constitué avec l'aide de la France.

Globalement, malgré les disponibilités céréalieres satisfaisantes dans le Sahel, durant la période de soudure 2002 la situation alimentaire était très tendue dans plusieurs pays, à cause du niveau très élevé des prix des céréales. Par contre, les réactions des acteurs ont été souvent insuffisantes ou non coordonnées dans les pays.

213 - Flux d'aide alimentaire au Sahel en 2002

Selon le Programme Alimentaire Mondial/Interfais, les livraisons totales d'aide alimentaire aux pays du CILSS pendant l'année commerciale 2001/2002 se sont élevées à 194 483 tonnes, soit 71 000 tonnes de moins que pendant la campagne précédente. Ces quantités représentent la totalité de l'aide alimentaire fournie par l'ensemble des donateurs sous forme tant de céréales que d'autres produits, et couvrent à la fois des produits importés et les achats locaux. Les livraisons totales en céréales se sont élevées à 177 000 tonnes, contre 238 000 tonnes pendant la campagne 2000/2001. Les livraisons de produits non céréaliers ont également diminué, passant de 28 000 tonnes à 17 500 tonnes. En 2001/2002, les céréales ont donc représenté 91 pour cent du total des livraisons d'aide alimentaire aux pays du CILSS, contre 90 pour cent pendant la campagne précédente. Les livraisons totales d'aide alimentaire aux pays du CILSS en 2001/2002 ont diminué de 27 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre le niveau historique nettement bas et plutôt préoccupant de moins de 200 000 tonnes. Les livraisons de produits céréaliers ont diminué de 25 pour cent, et celles de produits non céréaliers ont diminué de 38 pour cent. Les livraisons d'aide alimentaire aux pays du CILSS amplifient donc la tendance globale à la diminution constatée au niveau mondial en 2001, qui n'était que de 3 pour cent. Les quantités d'aide alimentaire sous forme de céréales importées, à l'exclusion donc des achats locaux, se sont élevées à 160 000 tonnes, chiffre également utilisé par le CILSS et la FAO pour l'établissement des bilans céréaliers. Les quantités d'aide alimentaire fournis au Tchad en 2001/2002 ont représenté moins de 20 pour cent des quantités livrées pendant la campagne précédente, et celles livrées en Guinée Bissau 40 pour cent. Par rapport à la campagne 2000/2001, les livraisons au Burkina Faso ont diminué de 30 pour cent, celles au Cap-Vert de 25 pour cent, et celles au Mali de 21 pour cent. Le Sénégal et le Niger ont reçu respectivement 15 et 11 pour cent de moins que pendant la campagne précédente. Par contre, les livraisons d'aide alimentaire en faveur de la Gambie ont été trois fois supérieures à celles de la période précédente ; les livraisons en Mauritanie ont augmenté de 12 pour cent. Le Cap Vert reste toutefois le principal bénéficiaire de l'aide alimentaire livrée aux pays du CILSS pendant la campagne 2001/2002, avec près de 20 pour cent du total livré à la sous-région. Deux autres pays, la Mauritanie et le Niger, ont reçu plus de 35 000 tonnes pendant la campagne 2001/2002. Ensemble, ces trois pays ont reçu près de 60 pour cent de l'aide alimentaire livrée aux pays du CILSS. Le Burkina Faso et le Sénégal ont reçu respectivement 14 et 12 pour cent des livraisons totales à la sous-région.

214 - Perspectives de récoltes 2002, bilan prévisionnel et perspectives alimentaires 2002/2003

L'hivernage 2002 a été caractérisé par un démarrage tardif et une évolution en dents de scie qui a persisté jusqu'en juillet dans l'ensemble des zones agricoles des pays du CILSS. A partir de la fin de la deuxième décennie de juillet, la situation pluviométrique s'est améliorée en Guinée Bissau, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad. Les pluies enregistrées dans ces pays ont été assez bien réparties dans le temps et dans l'espace et se sont poursuivies jusqu'en octobre. Par contre, dans l'Ouest du Sahel (Nord de la zone agricole du Mali, en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie et au Cap Vert), la situation pluviométrique n'a pas été satisfaisante avec beaucoup de poches de sécheresse en août et en septembre. Malgré la poursuite des pluies jusqu'en octobre, les cumuls pluviométriques saisonniers sont restés inférieurs à ceux de l'année dernière et à ceux de la normale.

Sur le plan agricole, la physionomie de l'hivernage 2002 a entraîné une installation tardive dans la plupart des pays. La mise en place des cultures a été hétérogène et étalée dans le temps avec beaucoup de ressemis qui se sont poursuivis jusqu'en août et même en septembre au Cap Vert. Toutefois, l'amélioration des conditions hydriques en fin septembre et en octobre, a permis aux cultures, accusant un retard de croissance au Burkina Faso, et au Niger, de boucler convenablement leur cycle. Par contre, les poches de sécheresse au moment critique d'alimentation en eau des cultures intervenues au Mali, au Tchad, en Mauritanie, dans la moitié Nord du Sénégal, en Gambie et au Cap Vert, ont été néfastes pour les perspectives de récoltes des cultures dans ces pays.

Sur le plan hydrologique, les écoulements ont accusé des retards cette année et les niveaux des eaux ont été plus faibles que ceux de l'an passé. Cette situation entraînera probablement une réduction des superficies et des rendements des cultures de décrue, notamment le riz, le maïs et le sorgho au Mali, en Mauritanie, en Gambie, en Guinée Bissau, au Sénégal et au Tchad. Il en est de même pour le Cap-Vert où le niveau de recharge des nappes a été faible cette année.

La situation phytosanitaire a été relativement calme. Toutefois, il faut rester attentif aux activités du criquet pèlerin et des oiseaux prédateurs durant l'intersaison.

Enfin, sur le plan pastoral, il a été constaté que le développement de la biomasse est globalement moins bon cette année. L'état des pâturages est hétérogène, ce qui a entraîné des concentrations de bétail par endroits. Avec l'allongement des cycles végétatifs des cultures et la libération tardive des champs, des conflits agriculteurs/éleveurs risquent de se produire plus souvent cette année avec le retour précoce de transhumance du bétail.

A la lumière du déroulement de la campagne 2002/2003, les perspectives de production agropastorales sont globalement « moyennes à bonnes » à l'Est du Sahel et au Centre ; et « mauvaises à très mauvaises » à l'Ouest du Sahel. La production céréalière brute des pays du CILSS s'élèvera à 11 320 700 tonnes cette année dont 9 812 100 tonnes de céréales sèches (mil, sorgho, maïs), 1 490 800 tonnes de riz et 17 800 tonnes de blé. Elle accusera une baisse d'environ 3% par rapport à celle de la campagne dernière évaluée à 11 628 800 tonnes. Elle sera

en baisse par rapport à celle de la dernière campagne dans la plupart des pays (de 0 à -74%) excepté au Burkina Faso où elle accusera une légère hausse de 3%. Lorsqu'on compare ces prévisions 2002/2003 à la moyenne de la période 1997/98 à 2001/2002, le Burkina Faso et le Niger enregistrent respectivement une hausse de production de 28 et 21%. Par contre, les autres pays accuseront une baisse de production variant entre 0 et 72%. Au Mali, la hausse de 1% constatée après le premier passage de l'enquête agricole dont les résultats ont servi aux prévisions actuelles n'est pas définitive. La situation peut changer suite aux événements intervenus en fin de campagne (sécheresse en fin septembre, pluies en octobre et décrue précoce généralisée) dont les impacts seront pris en compte par le deuxième passage.

La production régionale par habitant (195 kg/hbt) sera inférieure à celle de la dernière campagne (206 kg/hbt) mais supérieure à la moyenne sur la période 1997-2001 (189 kg/hbt). Elle sera en baisse dans plusieurs pays (de 3 à 74% selon les pays) sauf au Burkina Faso où une légère hausse de 3% sera observée. Comparée à la moyenne de la période 1997/98 à 2001/2002, la production prévisionnelle par habitant, exception faite du Burkina Faso et du Niger, sera en baisse dans les autres pays. La production brute totale permettra de dégager une quantité nette de céréales d'environ 9 258 500 tonnes constituées à 90% de céréales sèches et 10% de riz. La production nette de blé reste toujours insignifiante (17 800 tonnes). Les stocks disponibles en fin octobre 2002 s'élèvent à 584 700 tonnes. Ils représentent 95% du niveau de l'an dernier (615 800 tonnes). Ils sont essentiellement composés de stocks paysans qui se chiffrent à 145 500 tonnes et de stocks publics et privés (439 200 tonnes). Les prévisions d'importations sont estimées à 2 477 900 tonnes soit 43 kg par habitant, essentiellement du riz (57%) et du blé (33%). Elles sont légèrement inférieures aux réalisations de l'exercice précédent (2 482 500 tonnes ou 44 kg par habitant). L'aide alimentaire attendue (143 100 tonnes) ne représente que 6% du programme d'importation. Si elle se confirme, elle sera en baisse d'environ 10% par rapport à celle reçue en 2001/2002. Les besoins céréaliers de la région pour l'exercice 2002/2003 sont estimés à 11 997 500 tonnes (consommation humaine et stocks finaux). Ils sont constitués à 73% de céréales sèches, 20% de riz et 7% de blé. Comparativement à l'an dernier, il y a eu une diminution d'environ 1% des besoins en céréales sèches et une augmentation de 1% de ceux du riz. La réalisation du programme d'importations permettra de renforcer les disponibilités céréalieres régionales pour les porter à 12 321 100 tonnes, ce qui est suffisant pour couvrir les besoins régionaux de consommation humaine et de stocks. Par groupe de céréale, il se dégagera un excédent en riz et en blé et une situation quasi équilibrée pour les céréales sèches. Cependant les disponibilités sont très inégalement réparties entre les pays et à l'intérieur même des pays. Le Burkina Faso et le Niger dégagent des disponibilités alimentaires excédentaires. La situation est moyenne au Mali et au Tchad. Ailleurs elle est globalement mauvaise. Les évaluations préliminaires de la FAO concernant **la production céréalière dans les pays dits côtiers s'établissent à un total d'environ 31 millions de tonnes** ce qui est proche de 2001 et de la moyenne. Ces estimations sont très approximatives puisque les données de production fournies par les administrations locales ne sont pas encore disponibles pour l'instant pour la plupart des pays.

La situation des marchés présentée par le projet FEWS NET de l'USAID indique que la hausse des prix entamée depuis fin 2001, s'est poursuivie sur l'ensemble des marchés des pays du Sahel courant 2002, malgré les bonnes productions de la campagne 2001/2002. Le prix moyen du mil

enregistré sur les marchés en août 2002 a atteint des niveaux jamais observés. Au moment fort de l'hivernage 2002, il est resté nettement supérieur à sa moyenne des cinq dernières années sur la majorité des marchés des pays du Sahel. Les écarts les plus élevés ont été notés au Mali (67% à Ségou), au Burkina Faso (48,4% à Dori) et au Niger (26,2% à Zinder). Le prix moyen du mil en valeur nominale était de 194 Fcfa/Kg à Ségou (Mali), 207 Fcfa/Kg à Zinder (Niger), et 239 Fcfa/Kg à Dori (Burkina Faso), soit des niveaux records. Les principales raisons qui expliquent ces niveaux exceptionnels des prix sont entre autres : les niveaux des stocks reports bas de l'exercice 2000/01, le paiement à temps et en espèce des productions de coton dans certains pays producteurs en 2001 et 2002, les exportations de céréales de plus en plus importantes du Sahel vers les pays côtiers (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Libye, Algérie principalement). On pourrait aussi citer les effets des politiques de libéralisation des marchés céréaliers et une meilleure organisation des acteurs et filières. Les bilans céréaliers prévisionnels 2002/03 montrent actuellement une situation alimentaire régionale équilibrée avec des poches déficitaires dans la plupart des pays. Par ailleurs, dans les pays enclavés du Sahel comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger qui dépendent des pays côtiers pour la majorité de leurs importations alimentaires, les perturbations actuelles des circuits d'approvisionnement classiques par la crise politique, ont renchéri déjà les prix des denrées alimentaires importées ou d'origine forestière et ont baissé les recettes d'exportation de produits agropastoraux. Eu égard à ces facteurs, les prix risquent de ne pas connaître une baisse notable susceptible de favoriser une meilleure accessibilité en 2003, surtout pour les populations des zones à risque dépendant des marchés. Déjà en Novembre 2002, au Burkina Faso et au Niger où les récoltes sont bonnes, le prix moyen du mil n'a connu qu'une légère baisse (entre 3 et 6%) par rapport au mois passé. Ailleurs où les récoltes sont moyennes ou mauvaises comme au Mali et au Tchad et dans les pays du Sahel-Ouest, la tendance à la hausse persiste toujours. Cependant, l'atténuation des déficits localisés sera liée aux capacités d'importation des pays et au bon fonctionnement des marchés. Ainsi, les pays fortement déficitaires et confrontés cette année encore à des crises alimentaires notamment, la Mauritanie, le Cap Vert et le Sénégal, sont pour la plupart ceux ayant également développé ces capacités. Leur mise en marche, le développement des activités génératrices de revenu et la stabilité politique de la sous-région, seront déterminants pour faciliter l'accès aux céréales et atténuer les crises en 2003.

Globalement, la situation alimentaire céréalrière régionale sera juste moyenne cette année, mais avec beaucoup plus de tensions localisées. En effet, des poches de déficits conjoncturels plus nombreuses ont été observées dans tous les pays. La situation alimentaire sera plus tendue au Mali et à l'Ouest du Sahel (Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal). Toutefois ces difficultés pourront être atténuées dans certaines zones par des programmes importants d'importations commerciales et de cultures de contre saison. Par contre, dans certains cas, les difficultés seront si aiguës qu'il sera nécessaire de faire recours à l'aide alimentaire. **C'est le cas particulier de la Mauritanie qui vit une crise alimentaire profonde depuis plusieurs années. Ce pays mérite une attention particulière de la part des décideurs afin d'éviter toute catastrophe alimentaire dont les signes précurseurs sont déjà perceptibles.**

Par ailleurs la sécurité alimentaire régionale risque d'être affectée par les effets de la crise politique en Côte d'Ivoire notamment :

- Au niveau des approvisionnements alimentaires du Burkina Faso, du Mali et du Niger qui importent à partir de ce pays du maïs en période de soudure, des tubercules, de la banane plantain, etc. ;
- Au plan des revenus, il est à craindre que les perturbations dans les exportations de bétail, d'oignons et du coton du Burkina Faso et du Mali en direction de la Côte d'Ivoire affaibliront le pouvoir d'achat des ménages ruraux ;
- D'autres activités génératrices de revenus telles que le bâtiment, la migration, le petit commerce etc., pourraient être aussi affectées.

22 - PRÉVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

221 - Plan d'action pour la gestion de la situation alimentaire au Sahel en 2003

Les propositions de scénarios, présentées par le CILLS, à travers l'unité de Prévention et de Gestion des crises alimentaires (PREGEC), systématisent les actions à entreprendre dans les pays, de septembre 2002 à août 2003.

1 - sur la situation en Mauritanie :

- renforcement des dispositifs d'information, vérification des outils de prévention et des outils de gestion, stock national de sécurité, banques céréaliers, etc. ;
- appui au dispositif pour l'identification des groupes et pour l'évaluation des besoins d'assistance (missions conjointes) ;
- mises en œuvre des stratégies d'interventions ;
- surveillance des marchés céréaliers et du bétail ;
- suivi de la vulnérabilité ;
- organisation d'une concertation Etat/donateurs sur la base d'une budgétisation des besoins d'assistance correspondant à la situation actuelle et coordination des interventions ;
- évaluation du niveau de réponse des donateurs et des actions d'assistance aux populations vulnérables identifiées, en vue de réajuster au besoin les stratégies d'intervention.

2 - sur la situation au Cap Vert, en Gambie, en Guinée Bissau, au Mali, au Sénégal et au Tchad :

- suivi habituel de la situation agricole et alimentaire ;
- propositions de mesures de solidarité intra-régionale (transferts de céréales, facilités douanières,..., achats locaux) ;
- surveillance des marchés ;
- suivi de la situation alimentaire dans les zones à risque.

3 - sur la situation au Burkina Faso et au Niger :

- suivi habituel de la situation agricole et alimentaire ;
- propositions de mesures de solidarité intra-régionale (transferts de céréales, facilités douanières,..., achats locaux) ;
- surveillance des marchés.

La mise en œuvre des actions décrites ci-dessus, nécessite les conditions suivantes : une volonté politique de coordination et de mise en cohérence réelle des actions à mettre en œuvre par les acteurs (décideurs, donateurs, société civile, Ong) ; des dispositifs d'information opérationnels notamment les systèmes d'alerte précoce (SAP) et les systèmes d'informations sur les marchés (SIM) et une concertation permanente entre les acteurs qui animent les dispositifs régionaux d'information sur la sécurité alimentaire (CILSS, FEWS NET, PAM, FAO, Ong). La réunion a recommandé aux acteurs de veiller à l'application des mesures indiquées et d'améliorer la sensibilisation des décideurs politiques et les mécanismes de réponse des acteurs.

23 - RÉFLEXION EN COURS

231 - Etude sur l'évolution des prix et leur impact sur la sécurité alimentaire des ménages

La précédente réunion du Réseau avait insisté sur l'importance de comprendre le phénomène de hausse des prix constaté malgré des résultats de production jugés plutôt satisfaisants. Le CILSS et le Club du Sahel ont commandité une étude sur trois pays (Burkina Faso, Mali, Niger) qui a bénéficié du soutien financier de la Coopération française. L'étude a permis de montrer qu'il y a un faisceau de facteurs quantitatifs et qualitatifs qui se combinent pour influencer l'évolution du marché céréalier :

- l'effet combiné des résultats de deux campagnes successives sur l'évolution des marchés et des prix ;
- à ces facteurs quantitatifs vont s'ajouter des facteurs qualitatifs liés aux comportements des acteurs directs (commerçants, producteurs) ou institutionnels de la filière (états, ONG, ...) pour atténuer ou amplifier la tendance du marché ;
- le rôle de plus en plus important que prend le marché sous-régional dans les conditions de la sécurité alimentaire à un niveau national ou infra national. La juxtaposition des marchés nationaux avec des échanges sous-régionaux limités à l'exportation des excédents occasionnels, fait désormais place à des marchés nettement plus intégrés à l'échelle de la sous-région, y compris avec les pays côtiers, avec des échanges fondés sur les opportunités d'affaires des opérateurs commerciaux ;

- les stratégies que mettent en œuvre les consommateurs pour faire face à la hausse des prix en diversifiant le type de céréale consommé, notamment en milieu rural par l'introduction de plus en plus importante du riz ;
- plusieurs incertitudes subsistent, en particulier :
 - la capacité des producteurs à influencer le marché ;
 - l'impact des revenus engendrés par les cultures de rente sur les stratégies des producteurs ;
 - les liens entre l'évolution des prix des céréales et ceux des autres produits de consommation courante ;
 - la part de chacun des facteurs dans les tendances d'évolution du marché.

L'étude a permis d'analyser de façon plus systématique les déterminants de l'évolution des prix. Elle n'a pas permis à ce stade d'identifier la part que prend chacun des déterminants dans la formation des prix. Le débat a longuement porté sur le comportement et les stratégies des acteurs des filières : les opérateurs privés et les acteurs institutionnels. Il a confirmé que les acteurs du marché se positionnent avant tout en fonction de leurs intérêts d'une part, en fonction de leur propre analyse de l'état de l'offre et du marché, d'autre part. Sur ce plan, la qualité des informations produites par les dispositifs est essentielle pour réduire le gap entre la perception des situations par les acteurs (en particulier au plan des niveaux de production) et la situation réelle. De même, la livraison d'informations, calibrée en fonction des besoins des différentes catégories d'acteurs, et en particulier les producteurs, constitue un élément essentiel pour réduire les asymétries dans l'accès à l'information et rééquilibrer les rapports de force dans la négociation commerciale producteurs/commerçants.

- La hausse des prix des céréales locales a des impacts contradictoires : si elle s'inscrit dans la durée, elle permet d'accroître les revenus des producteurs et constitue ainsi une des conditions essentielles permettant d'impulser le développement des productions vivrières à des fins commerciales, et de financer l'intensification des systèmes de production. C'est le cas des zones de production suffisamment sécurisées, disposant d'un bon potentiel. A l'inverse, une telle hausse peut pénaliser les producteurs des zones vulnérables, généralement déficitaires nets, et qui doivent s'approvisionner sur le marché pour compléter la production familiale et couvrir l'ensemble des besoins ;
- Vis-à-vis des consommateurs urbains, les hausses très sensibles de prix ont des impacts différents selon les revenus et les possibilités d'adaptation des ménages. Elles peuvent se traduire par une réduction des céréales consommées, accroître l'insécurité alimentaire et favoriser des substitutions par le riz ;
- Par conséquent, un des enjeux repose sur les capacités d'adaptation et de modernisation des filières sahéliennes. Du point de vue de la dynamique de production, les hausses de prix n'ont d'intérêt que si elles bénéficient essentiellement aux producteurs. Du point de vue de la sécurité alimentaire, elles ne doivent pas se traduire par des difficultés d'accès accrues. Aussi, la réduction des coûts de transaction, des marchés animés par des acteurs opérant dans un espace réellement concurrentiel, la lutte contre les pratiques spéculatives et l'encouragement de la transformation des produits céréaliers sont autant d'approches qui peuvent permettre de réconcilier les intérêts des producteurs et des consommateurs.

A court terme et en particulier dans la perspective de la prochaine réunion du Réseau, des travaux complémentaires doivent être rapidement engagés de manière à saisir pleinement la portée de cette nouvelle période qui semble s'ouvrir dans le domaine des marchés céréaliers :

- la connaissance du fonctionnement des marchés et de ses acteurs dans l'espace sous-régional : *les connaissances accumulées au plan sous-régional datent de plus de 10 ans, et les actualisations sont partielles et souvent limitées à l'espace national*. Il est urgent de mobiliser la recherche pour disposer d'une connaissance actualisée à l'échelle de la sous-région : *organisation et stratégies des acteurs, connexions des marchés sahéliens et côtiers, interdépendances entre les filières, répartition des marges au sein des filières, impact des politiques publiques, etc* ;
- la connaissance des impacts sur les consommateurs, les conditions d'accès à l'alimentation et les stratégies d'adaptation des ménages, en particulier les ménages pauvres. Ces travaux pourraient s'appuyer sur les investigations régulières des systèmes d'alerte précoce, les dispositifs de suivi de la vulnérabilité, les observatoires de la pauvreté ;
- l'exploration des possibilités offertes par une exploitation plus systématique des prix dans l'analyse des situations et des risques alimentaires. Il s'agit en particulier d'affiner l'analyse des séries historiques de prix, les corrélations entre niveaux de production et prix, les degrés d'intégration des marchés dans la sous-région, etc. Les premiers travaux exploratoires engagés dans le cadre de l'étude devront être discutés dans le cadre du « dispositif PREGEC », et le cas échéant soumis à la réflexion du réseau en 2003 ;
- le développement des dispositifs régionaux d'information sur les prix en s'appuyant sur les SIM nationaux et les initiatives en cours. La régionalisation des dynamiques commerciales impose de construire une information qui prenne mieux en compte cette évolution : connaissance des principaux flux transfrontaliers (prix et volumes) de manière à ce que les acteurs institutionnels disposent d'une base d'information intégrant les dimensions sous-régionales des problématiques nationales de sécurité alimentaire ;
- l'identification des besoins émanant des dispositifs nationaux de gestion de la sécurité alimentaire, en matière d'outil d'aide à la décision. Les impacts contradictoires des évolutions de prix, en particulier sur les producteurs et les acheteurs de céréales, vont inévitablement conduire les institutions publiques à opérer des arbitrages et à réfléchir, en concertation avec les acteurs aux impacts des interventions publiques sur les marchés et la sécurité alimentaire des différents groupes socio-économiques. Ceci implique de réussir à mieux intégrer l'ensemble des informations quantitatives et qualitatives (production, vulnérabilité, prix, etc.) et à disposer d'outils de prévision suffisamment fiables pour appréhender les risques et mobiliser de façon adéquate les instruments de gestion de la sécurité alimentaire (gestion du SNS, achats locaux / sous-régionaux / internationaux, ventes à prix social, etc.).

232 - Etude sur l'impact de l'évolution du prix des céréales sur le marché du bétail

Selon l'étude centrée sur le Niger, les aléas climatiques modifient de façon parfois considérable les productions vivrières. Pour solutionner le déficit que cela entraîne au niveau des foyers, les revenus monétaires sont très importants et permettent d'acheter les céréales manquantes. Ces

revenus sont principalement tirés du bétail et des produits de rente. L'analyse montre que les éleveurs et les agro-pasteurs utilisent pleinement le bétail comme source de revenu pour acheter des céréales. Ces dernières années, face à la hausse des prix des céréales, on observe même un glissement des périodes de ventes du bétail vers les périodes de hausse des prix des céréales (janvier à mai). Sous l'effet de l'accroissement de la demande du Nigeria, les prix du bétail ont beaucoup augmenté et, par ricochet, le pouvoir d'achat des éleveurs et des agro-pasteurs, et cela malgré la hausse des prix des céréales. Mais cette amélioration est-elle un phénomène conjoncturel ? Il faut donc continuer à observer ces marchés et les analyser régulièrement.

24 - CADRE STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

241 - Stratégie opérationnelle régionale 2015 et programme quinquennal 2003- 2007 du CILSS

La communication a porté sur le diagnostic de l'insécurité alimentaire et la pauvreté au Sahel, les enjeux et défis, les actions prioritaires, les impacts attendus et la mise en œuvre du CSSA.

- **Sur le diagnostic de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté** : l'insécurité alimentaire au Sahel a longtemps été assimilée au déficit de production lié aux caprices climatiques. Dans des économies essentiellement rurales et faiblement monétarisées, fondées sur des systèmes d'exploitation prioritairement tournés vers la satisfaction des besoins alimentaires des ménages agricoles, les variations de l'offre se traduisaient immédiatement en crise, en l'absence de revenus alternatifs permettant aux ménages ruraux de recourir au marché pour s'approvisionner. La situation est désormais différente. Les situations de crise alimentaire sont maintenant moins le reflet de déficits de production que d'un déficit d'opportunités économiques. En milieu rural, c'est l'accès aux moyens de production permettant de sécuriser les systèmes de production qui induit la plus grande vulnérabilité (accès au crédit, à la terre, aux intrants, à la maîtrise partielle ou totale de l'eau, accès aux marchés, etc.). En milieu urbain, c'est l'accès aux ressources liées à l'emploi qui reste la source majeure d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire et la pauvreté constituent les deux faces du même problème et se nourrissent mutuellement. Aujourd'hui dans le Sahel, quelques chiffres clés permettent de situer l'ampleur des phénomènes de paupérisation et d'insécurité alimentaire : environ 30% des sahéliens soit 17 millions de personnes connaissent encore les affres de la faim. Près de la moitié de la population vivrait en dessous du seuil de pauvreté ; 58% des sahéliens n'ont pas accès aux services de santé, 39% n'ont pas accès aux médicaments et aux vaccins essentiels et 39% n'ont pas accès à l'eau potable.

- **sur les enjeux et défis** : les enjeux sur lesquels repose la stratégie régionale de sécurité alimentaire et les défis qu'elle se donne pour mission de relever s'inscrivent dans les engagements pris dans le cadre de la déclaration du Millénaire par l'assemblée générale des Nations-Unies. Compte tenu de l'importance des problèmes alimentaires dans le Sahel et de leur liens avec les perspectives de développement socio-économique et politique, les Chefs d'Etat de la région se sont dotés d'objectifs plus ambitieux que ceux définis par la communauté

internationale. S'agissant des défis, sept particulièrement importants ont été identifiés, à savoir : la satisfaction des besoins d'une population en forte croissance et de plus en plus urbaine ; l'amélioration des revenus ruraux sur la base d'une stratégie de croissance rapide du secteur agricole ; la capacité d'affronter la diversité des crises alimentaires ; la gouvernance de la sécurité alimentaire et l'intégration de sa gestion dans les processus de décentralisation et de réforme de l'Etat ; l'intégration de la gestion de la sécurité alimentaire dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités ; le rôle de la sécurité alimentaire dans la dynamique de coopération et d'intégration régionales ; et la disponibilité d'une information fiable et adaptée.

- **Dans les domaines d'action prioritaires : cinq objectifs spécifiques** devant concourir à l'obtention d'une sécurité alimentaire complète pour le Sahel à l'horizon 2015 et qui sont conformes aux attentes et aux priorités définies dans l'exercice « Sahel 21 » ont été arrêtés, notamment :

- La promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable qui constitue un enjeu essentiel dans le Sahel. Il s'agit d'une part de promouvoir une sécurité alimentaire fondée sur les ressources locales, permettant ainsi de ne pas accroître la dépendance alimentaire et le coût en devises qu'elle induit, alors que les secteurs d'exportation sont déjà très sollicités pour faire face aux besoins d'importation de produits de consommation ou de biens d'équipement. Il s'agit d'autre part de chercher à profiter de l'extension de la taille des marchés au travers de la croissance démographique et de l'urbanisation pour enclencher un processus d'accumulation dans le secteur agricole. Il s'agit enfin d'améliorer les revenus des ménages ruraux et par conséquent de lier fortement le recul de l'insécurité alimentaire et problématique de réduction de la pauvreté.

- Le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés qui constitue un aspect essentiel d'une amélioration du fonctionnement des économies alimentaires. La taille restreinte des marchés constitue en effet un des principaux facteurs de leur instabilité, contribue largement à insécuriser les débouchés et décourager les producteurs.

- L'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base. Elle vise à appréhender l'ensemble des dimensions liées à la pauvreté, qui pèsent négativement sur la réalisation de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, en particulier des personnes les plus vulnérables : les femmes et les enfants en bas âge, les personnes âgées, les populations situées dans les zones à risque.

- L'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle qui est un axe important sur lequel des efforts considérables ont été fournis au cours des 20 dernières années. Le Sahel restera une région incertaine du point de vue climatique et la sécurisation d'une part des productions au travers de la maîtrise de l'eau restera insuffisante pour réduire la vulnérabilité des ménages et de la région dans son ensemble. Par ailleurs, la région ouest africaine reste ventilée par des crises politiques qui, même si elles ne se développent pas au cœur du Sahel, sont en mesure d'affecter les conditions d'alimentation de ses populations au travers des

interdépendances des marchés et des groupes socio-économiques. La prévention des crises au travers de l'alerte précoce demeure un des moyens les plus efficaces d'intervenir en amont des crises et de limiter le recours à des aides alimentaires dont la gestion reste chaotique et source de dérèglement du fonctionnement normal des économies alimentaires.

- Le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire constitue un enjeu fondamental dans la région. Reconnue comme un bien collectif, la sécurité alimentaire ne peut cependant être assurée par les seules institutions publiques. L'objectif d'une sécurité alimentaire pour tous les Sahéliens implique une action combinée d'une multitude d'acteurs agissant au sein de chacun des espaces nationaux et au sein de l'espace sous-régional et international.

- **Sur les impacts attendus de la stratégie à l'horizon 2015** : ils doivent aboutir aux indicateurs globaux ci-après :

- la réduction à moins de cinq (5) pour cent de la population vivant avec moins de 1840 kcal/jour,
- l'accroissement de la production agricole par an de 2,7 % à 5,4 %,
- la réduction de la population en insécurité alimentaire chronique à moins de dix pour cent,
- la diminution de la population privée de services sociaux de base de 40 à moins de 10% et,
- rendre complets et fonctionnels les dispositifs de suivi de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans le Sahel.

- **Sur la mise en œuvre du CSSA** : les neuf stratégies nationales de sécurité alimentaire ainsi que la stratégie régionale ont été élaborées dans le cadre d'une approche participative exigeante et largement débattues tant dans chacun des pays qu'au niveau sous-régional. L'implication à tous les stades de leur élaboration de l'ensemble des acteurs étatiques et socio-professionnels, ainsi que des principaux partenaires de la communauté internationale a été réalisée. Dans cet exercice, le CILSS a été particulièrement vigilant dans le domaine de l'articulation des enjeux et des stratégies de sécurité alimentaire avec les autres stratégies et dynamiques structurantes tant au niveau national que sous-régional. Sur le plan du positionnement du niveau régional vis-à-vis du niveau national, trois critères ont été sélectionnés en conformité avec les principes directeurs du cadre stratégique, et ont permis d'animer la discussion et de préparer les arbitrages : ❶-l'intervention du régional permet de « gérer les interdépendances entre les pays » ; ❷-l'intervention du régional permet de « coopérer autour des problèmes communs à plusieurs pays et de réaliser des économies d'échelle » ; ❸-l'intervention du régional permet de « gérer les relations sous-régionales avec l'extérieur ». Sur le plan du dispositif et des modalités de financement, deux points essentiels ont été soulignés : ❶-les programmes nationaux sont prioritairement financés dans le cadre des dispositifs nationaux ; ❷-le programme régional emprunte plusieurs canaux selon le type d'action et selon les acteurs principaux responsables de la mise en œuvre des actions. Sur le plan du dispositif de pilotage, suivi et évaluation, la stratégie opérationnelle à l'horizon 2015 et le programme quinquennal 2003/2007 constituent des outils d'opérationnalisation. Mais

fondamentalement, la stratégie et le programme restent des instruments d'un dialogue et d'une coordination permanente entre les États, les organisations d'intégration et de coopération régionale (en particulier la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA), les opérateurs économiques et les acteurs de la société civile, ainsi que les partenaires de la communauté internationale.

Il y'a lieu de souligner que la stratégie et le programme quinquennal ont été débattus et amendés lors de la rencontre de Bamako, qui s'est tenue début novembre 2002. Ils seront soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres du CILSS qui se réunira à Banjul du 16 au 20 décembre 2002. A l'issue de ces processus de validation, les premières étapes de la mise en œuvre pratique doivent intervenir rapidement pour ne pas décevoir les attentes des différents pays et acteurs. Il faut noter que la Commission européenne et d'autres partenaires (USAID, ACIDI, Coopération française, italienne, néerlandaise) ont accompagné les efforts du CILSS et de ses pays membres dans le processus.

La présentation a été suivie de discussions très riches portant aussi bien sur le diagnostic que sur les modalités de mise en œuvre. Les participants ont félicité le CILSS pour la qualité du travail réalisé et demandé aux autres OIG, l'UEMOA et la CEDEAO en particulier, de continuer à bien s'impliquer dans le processus, la stratégie et son premier programme quinquennal constituant un bon cadre pour la mise en cohérence et pour la synergie des interventions en matière de sécurité alimentaire dans la sous-région.

242 - Initiatives régionales et internationales en matière de politique agricole, de lutte contre la pauvreté, d'intégration économique et commerciale en Afrique de l'Ouest, et dans le domaine de la sécurité alimentaire

- Intervention de l'UEMOA sur la Politique Agricole de l'Union (PAU) :

Adopté le 19 décembre 2001, la Politique Agricole de l'Union, commune aux huit (8) Etats membres de l'UEMOA, a pour objectif global la satisfaction des besoins alimentaires des populations, le développement économique et social et la réduction de la pauvreté. Sa mise en oeuvre a commencé en 2002 à travers la réalisation d'un programme triennal 2002-2004. Les principales actions en cours prévues pendant cette période sont les suivantes :

- La mise en place de cadres de concentration pour l'adaptation des filières agricoles prioritaires ;
- La mise en place de cadres de préparation et de suivie des négociations commerciales internationales sur l'agriculture ;
- La mise en place d'un système d'information agricole régional ;
- La création d'un Fonds Régional pour le développement agricole en 2005, et en attendant l'ouverture dès 2003, d'un guichet agricole au sein du "Fonds d'aide à l'intégration régional qui existe déjà au sein de l'UEMOA ;
- La mise en ouvre d'un programme relatif à l'harmonisation de la Réglementation phytosanitaire et zoo sanitaire et sur la qualité des éléments ;
- La réalisation d'une étude sur la compétitivité comparée des filières agricoles dans l'espace UEMOA ;

- La réalisation d'une étude sur les mesures fiscales, tarifaires et non- tarifaires sur les produits agricoles ;
- La mise en œuvre d'un programme sur la pêche.

L'élaboration et la mise en oeuvre de la politique agricole de l'UEMOA se fait avec l'implication des Etats membres.

- Intervention de la CEDEAO sur la Politique Agricole Commune (PAC) :

L'élaboration de la PAC se fait en concert avec un groupe de travail regroupant toutes les OIG de la sous-région afin de prendre en compte les préoccupations de toutes les parties intéressées. Le groupe de travail comprend également des représentants des Etats membres, d'organisations internationales et des associations professionnelles. Le démarrage de l'étude de la PAC est prévu dès début 2003. Dans la conduite des études de la PAC, il a été retenu le principe de la valorisation de la politique agricole commune de l'UEMOA dont les huit (8) Etats membres sont tous membres de la CEDEAO.

Les présentations sur la politique agricole commune ont également suscité l'intérêt des participants qui ont néanmoins fortement recommandé la concertation CEDEAO/CILSS/UEMOA et la valorisation des acquis et expertises de chaque OIG.

- Initiatives de la FAO dans le domaine de la sécurité alimentaire:

Le Réseau du Système des Nations Unies sur le Développement rural et la sécurité alimentaire, une des initiatives de la FAO dans la sécurité alimentaire, a été présenté aux participants. Il a été constitué après le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996. Il a pour objectif de renforcer les collaborations entre la FAO et les autres agences des Nations Unies et avec les ONG et la société civile sur les questions de développement rural et de sécurité alimentaire. Le secrétariat du Réseau est assuré par la FAO en collaboration avec le FIDA, le PAM et la Coalition populaire pour éradiquer la faim. Des groupes thématiques nationaux regroupent au niveau de plus de 80 pays les représentants des agences internationales du gouvernement, des donateurs et de la société civile, pour échanger des informations, mener conjointement certaines activités, appuyer les gouvernements dans l'élaboration de politiques ou de documents sur les questions de sécurité alimentaire ou de pauvreté.

Revenant sur sa participation aux travaux du Réseau de Prévention des crises alimentaires au Sahel depuis sa création en 1985, le représentant de la FAO a proposé aux membres du réseau de commencer à penser à la préparation de la 20^{ème} réunion du Réseau en 2004 qui pourrait susciter la publication, comme pour le 10^{ème} anniversaire, d'un livre analysant l'expérience riche du Réseau depuis 20 ans et en la valorisant auprès d'autres régions du monde (avec une réunion élargie, préparation d'un document vidéo etc.).

25 - JOURNÉE COMMISSION EUROPÉENNE

La journée a été introduite par un mot de bienvenue de Madame Chantal Hebercht, Chef de la division Sécurité et Aide alimentaire, suivi d'une allocution du Ministre coordonnateur du CILSS. A la veille de cette journée, une visite guidée au Parlement européen a été organisée à l'intention des participants.

Dans son allocution d'ouverture, le Ministre Coordonnateur a d'abord rendu un vibrant hommage, au travers de la Commission et des Etats membres présents, à l'ensemble de l'Union européenne qui comptera demain 25 pays. Cette Union qui, malgré ses propres difficultés économiques et sociales, n'a jamais renoncé à construire patiemment avec les pays du Sud, une relation de partenariat fondée sur le respect, le dialogue, la solidarité, l'engagement de long terme, la co-décision, la prévisibilité et la cogestion des ressources.

Ensuite, il a rappelé les grandes étapes de partenariats et de collaboration entre l'UE et les pays du Sahel. Engagée avec les Accords de Yaoundé après les Indépendances, le Ministre dira que, ce partenariat s'est approfondi au cours des quatre conventions de Lomé, pour enfin se renouveler profondément dans le dernier accord signé à Cotonou en 2000, pour les 20 prochaines années.

Après cette allocution, la réunion s'est appesantie sur les trois (3) points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- L'action de la Commission européenne en matière de sécurité alimentaire ;
- La Stratégie de coopération régionale de la CE en Afrique de l'Ouest - 2002/2007 ;
- Quelques exemples d'intervention de la CE au Sahel.

251 - L'action de la Commission européenne en matière de sécurité alimentaire

La communication a porté sur une présentation des évolutions importantes de la politique de coopération de la Commission européenne et de la politique de sécurité alimentaire et des instruments de la Commission dans ce domaine. La première partie fait le point sur la création d'EuropeAid en janvier 2001, sur la famille Relex et sur le processus de déconcentration en cours. En outre, la Commission est passée d'une approche projets à un appui aux politiques sectorielles. Un instrument important de cette dernière approche est l'aide budgétaire. La seconde partie plus centrée sur la ligne budgétaire sécurité alimentaire (LBSA) rappelle l'évolution historique de l'aide alimentaire et présente les grands principes du règlement concernant la sécurité alimentaire adopté en 1996. Les principales recommandations de la communication de la Commission suite à l'évaluation de la ligne budgétaire en 1999 sont mises en avant. En résumé : maintien du règlement, nécessité de faire une autre évaluation en 2003-04 qui envisagera les moyens d'identifier plus clairement la répartition des responsabilités entre ECHO et EuropeAid Office de Coopération par rapport à la programmation, au ciblage et à la distribution des aides en nature. Il a été mentionné le travail en cours sur les critères de sélection des pays bénéficiaires, conformément aux recommandations de la Communication de la Commission : il s'agit de faire le point sur 4 séries d'indicateurs : mesure de l'insécurité

alimentaire et de la pauvreté dans les pays éligibles, examen de la politique de SA dans les pays éligibles, examen des priorités politiques de la Commission dans le pays, examen de l'avantage comparatif de la LBSA par rapport aux autres instruments de la Commission. La présentation de la liste de la trentaine de pays prioritaires pour 2002 montre que la LBSA intervient dans plusieurs régions du monde. Quatre pays du CILSS font partie de cette liste : Burkina Faso, Cap Vert, Mauritanie, Niger. Enfin, cette partie décrit les modalités d'aide de la LBSA, à savoir le support financier et les aides alimentaires. Pour chaque modalité, il est précisé les canaux de transmission : aide directe aux gouvernements, aide en cash aux ONG (sélectionnées par un appel à proposition), subventions aux organisations internationales (FAO, CGIAR), actions d'appui à la sécurité alimentaire. Pour la distribution d'aides alimentaires, les canaux sont les suivants : PAM, EuronAid, UNRWA et parfois aide attribuée directement aux gouvernements.

Principales questions :

- Précision de la différence entre déconcentration et décentralisation

Réponse de la Commission : déconcentration : transfert des dossiers de Bruxelles aux Délégations. Décentralisation : transferts des dossiers de la Commission aux gouvernements des pays bénéficiaires.

- Critères d'éligibilité : pourquoi le Mali n'est-il pas dans la liste des pays prioritaires de la LBSA ?

Réponse de la Commission : les autres bailleurs et le FED pour la Commission font déjà un appui important au gouvernement du Mali. La LBSA dont le budget est important (455 millions d'Euro) mais limité doit intervenir vers des pays où les autres donateurs et le FED sont moins présents. Par ailleurs, même si le Mali n'est pas actuellement un pays prioritaire à un appui de la LBSA, il reste éligible. La ligne a déjà financé plusieurs actions dans ce pays, et finance actuellement plusieurs ONG .

- Aides alimentaires prévues en 2003 dans les pays sahéliens, et en particulier en Mauritanie et au Cap Vert.

Réponse de la Commission : Pour la Mauritanie, il est nécessaire que les donateurs aient une politique active en matière de SA dans ce pays. Au-delà d'un appui soutenu au dispositif de sécurité alimentaire, la situation inquiétante du moment va nécessiter une aide d'urgence. Le Cap Vert se caractérise par un déficit alimentaire structurel. La réponse que la Commission apporte est donc en termes structurel, à travers un appui budgétaire.

- Crise en Afrique australe : le déficit alimentaire est énorme (3 millions de tonnes de céréales). Comment répondre à ces besoins avec un budget limité ?

Réponse de la Commission : il est nécessaire de s'efforcer de répondre aux besoins à court terme en termes d'aides alimentaires mais il faut également s'attaquer aux causes structurelles entraînant une insécurité alimentaire chronique.

Crise humanitaire en Afrique australe

L'Afrique australe fait face à une crise humanitaire sans précédent, comportant des conditions dramatiques de sécurité alimentaire de la population dérivant de problèmes politiques et économiques et de l'épidémie du SIDA. La crise n'est pas une simple accumulation cyclique de circonstances, mais une crise humanitaire structurelle, qui risque de se prolonger à cause de

décisions politiques nationales qui ont échoué, notamment sur la réforme agraire, la mauvaise gestion et la pauvreté structurelle. Une situation qui a été aggravée par les mauvaises conditions climatiques qui ont prévalu début 2002. Six pays ont été identifiés par les Nations Unies comme étant les plus touchés par la crise alimentaire: Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Néanmoins, ces six pays ont des situations très diverses et d'autres pays touchés, tels que l'Angola, ne sont pas sur cette liste. Face à la crise, la réponse globale à court terme apportée par la Commission s'élève en décembre 2002, à 250 millions € (inclus Angola et Madagascar). De ce montant, 177 millions € ont été engagés pour des actions d'aide alimentaire et humanitaire dans les six pays susmentionnés. Plus spécifiquement, 272 000 tonnes d'aide alimentaire achetées dans la région (équivalent à 117,5 million €) sont distribuées à la population la plus vulnérable au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe d'avril 2002 à mars 2003. La réponse globale à court et moyen terme de l'Union européenne à la crise (Commission + Etats membres de l'UE) s'élève à 469.9 millions €, dont 328.2 millions € pour les six pays. Pour une réponse à court terme durable il est nécessaire qu'elle soit accompagnée par des actions à moyen et long termes afin d'assurer le lien entre l'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD).

Principales questions : Qu'en est-il des OGM dans l'aide alimentaire distribuée par la Commission ?

Réponse de la Commission: le problème ne s'est pas posé puisque toute l'aide alimentaire distribuée a été achetée localement ou dans la région. Quoiqu'il en soit, sur ce sujet, la Commission respecte le choix des pays bénéficiaires en matière d'OGM.

Présentation de certaines actions de la LBSA en Amérique latine (Guatemala et Bolivie)

La décentralisation administrative en cours en Amérique Latine, au Guatemala et en Bolivie, en particulier rapproche l'Etat Central (et le Bailleur) des citoyens les plus pauvres. Dans ces deux pays, la CE intervient avec des stratégies radicalement différentes en fonction des avancées du processus de décentralisation. Dans le cas guatémaltèque, la CE favorise des actions novatrices de renforcement des capacités d'organisation de la société civile et de partenariat avec la municipalité dans la réduction des risques de crise alimentaire (gestion d'une banque de semences). Dans le cas bolivien, la CE a appuyé les réformes administratives (Décentralisation et Participation Populaire) en financement, directement au sein des Municipalités des projets issues d'un processus participatif entre les autorités locales et les populations les plus vulnérables selon les normes nationales. Pour plus de détails, voir le document présenté lors du séminaire.

Principales questions : Quels sont les types de financement mis en œuvre par les municipalités en Bolivie ?

Réponse de la Commission: 20% des financements ont un caractère productif pour pouvoir financer l'entretien des autres types de projet.

252 - Stratégie de coopération régionale de la CE en Afrique de l'Ouest - 2002/2007

La communication a porté sur la présentation du programme indicatif régional de coopération de la Commission européenne.

La couverture géographique du programme de coopération porte sur les pays de la CEDEAO plus la Mauritanie. Les deux organisations mandatées pour ce programme sont l'UEMOA et la CEDEAO.

Actuellement, l'agenda de la CEDEAO vise une zone de libre échange effective, un tarif extérieur commun, des unions douanière et monétaire. L'agenda de l'UEMOA vise la poursuite de la mise en œuvre du Pacte de convergence, l'approfondissement du marché commun (achèvement union douanière, politique de la concurrence), et l'élaboration et mise en place des politiques sectorielles.

Sur la convergence UEMOA et CEDEAO, les objectifs sont la convergence des politiques et la mise en place de mécanismes de surveillance multilatérale.

La stratégie de coopération régionale de la CE : Le programme de coopération régionale de la CE s'appuie sur une condition : la stabilité politique, repose sur les principes de subsidiarité et de complémentarité avec les programmes nationaux, et avec une prise en compte de thèmes transversaux comme le développement durable, le genre et les technologies de l'information et de la communication. Le budget total du programme s'élève à 235 M€ et ses axes stratégiques sont les suivants :

- Appui au processus d'intégration et insertion dans l'économie mondiale (118 M€) en favorisant l'Union douanière de la CEDEAO et la mise en œuvre des négociations commerciales.
- Les autres axes portent sur :
 - l'appui au secteur transports (82 M€) : Facilitation des échanges et accompagnement de l'intégration.
 - l'appui à des secteurs hors concentration (35 M€) : Prévention des conflits, Secteurs sociaux, sécurité alimentaire...

L'absence d'appui direct à la promotion des produits sahéliens. De nombreux commentaires sont soulevés sur le rôle que peut jouer la stratégie dans le risque d'une intensification de la commercialisation de produits étrangers à la sous région au détriment des produits sous régionaux.

Plus spécifiquement l'absence d'appui direct à l'agriculture soulève de nombreuses critiques de la part des participants. Sont aussi mentionnées l'absence de mention du CILSS dans la stratégie, la question du rôle à jouer par le secteur privé dans le PIR et la multiplicité des programmes d'appui aux négociations commerciales est notée.

A l'ensemble de ces réactions la CE rappelle que le PIR s'intègre dans un processus global et que son ampleur financière est relativement faible par rapport au volume de fonds FED disponibles au niveau national. Les choix d'axes stratégiques ont été faits conjointement avec la CEDEAO et l'UEMOA. L'approche régionale est une intervention subsidiaire et en cela, les politiques agricoles ne relèvent pas de son champ d'action. Le PIR vise à aider la région à se doter d'outils (TEC, capacités de négociations commerciales) lui permettant de refuser les produits (contrebande) et de rétablir une compétitivité plus saine. Le secteur privé est un des éléments clé de la stratégie, élément qui cependant, n'a peut être pas été suffisamment impliqué dans la définition du PIR.

Le CILSS a un rôle certain à jouer qu'il doit tenir en se rapprochant de l'UEMOA et de la CEDEAO. Enfin le PIR est un programme à 5 ans avec des mécanismes de révision.

253 - Quelques exemples d'intervention de la CE au Sahel

➤ Au Cap vert : l'appui budgétaire

Jusqu'en 1996, la CE a octroyé de l'aide en nature au Cap vert - environ 5000 tonnes de blé chaque année - qui générait des fonds de contrepartie. A partir de 1997, la CE a opté pour un autre type d'instrument, l'aide budgétaire, afin d'accompagner la politique structurelle du gouvernement dans le secteur de la sécurité alimentaire. Un projet pilote pluriannuel a été mis en place, d'un montant total de 15 Millions Euro, décaissé en trois tranches égales de 5 Millions Euro en fonction de la réalisation de conditions préétablies. Les devises sont transférées à la Banque Centrale du Cap Vert et ne sont pas liées à l'achat d'un produit défini. La contre valeur des devises est utilisée pour financer des dépenses ciblées dans le budget de l'Etat, qui sont liées soit à la sécurité alimentaire des groupes vulnérables, soit au financement des composantes des réformes soutenues par le programme.

L'objectif global du Programme vise à contribuer aux réformes économiques mises en place par le Gouvernement depuis 1992 pour libéraliser graduellement le commerce, pour introduire les opérateurs privés dans le secteur des produits alimentaires de base et pour restructurer les institutions publiques faisant partie du système de sécurité alimentaire. Les conditions du programme sont formulées de manière à accompagner le Gouvernement dans les actions suivantes :

- La restructuration de l'EMPA en vue de sa privatisation. En 1998, le Gouvernement a décidé de privatiser la partie alimentaire de l'EMPA et d'octroyer le service de gestion de l'aide alimentaire à une agence nationale à créer.
- La mise en place de l'ANSA (Agence nationale de sécurité alimentaire), comme agence de régularisation ayant pour but de garantir l'approvisionnement du pays.
- La libéralisation de l'importation et de la distribution des produits de base (maïs, riz, sucre et blé).
- La libéralisation de la filière du blé.

➤ **En Mauritanie** : l'expérience des micros réalisations

Cette communication intitulée « de l'expérience développée en Mauritanie pour que les micro réalisations exécutées produisent des effets plus durables et des impacts davantage significatifs en terme de sécurité alimentaire », expose la problématique du risque alimentaire en Mauritanie, le dispositif de sécurité alimentaire et les prérogatives et mandat de l'agence de développement durable de la sécurité alimentaire, l'agence d'exécution des micro projets (AEMP). Cette dernière après des débuts difficiles de mise en œuvre assure maintenant une meilleure qualité à ces projets. Elle vient d'être reprofilée institutionnellement et qualitativement.

➤ **Au Burkina Faso** : Elaboration et mise en place du plan de secours d'urgence

C'est une contribution destinée à susciter des débats autour du plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) du Burkina, notamment dans la perspective de la refonte des textes institutionnels qui régissent le dispositif national de sécurité alimentaire au Burkina Faso ainsi que de l'élaboration en cours du futur plan d'action sur les systèmes d'informations. Adopté en février 2000 pour une période de trois ans, le PNOCSUR volet sécurité alimentaire prévoit un dispositif d'intervention en cas de crise alimentaire conjoncturelle. Il est fondé sur des principes de base :

- Une prise en charge progressive du niveau local au niveau national selon l'ampleur des crises alimentaires ;
- Une approche participative et concertée qui nécessite une implication des acteurs de terrain, des bénéficiaires et des structures déconcentrées ;
- Une approche globale de la sécurité alimentaire pour évaluer les risques de dégradation de la situation alimentaire ;
- Une démarche évolutive qui nécessitera des adaptations et des améliorations régulières en fonction de l'évolution du dispositif d'information et du contexte économique et politique.

La communication a relevé les limites et les contraintes du dispositif et les perspectives.

➤ **Au Niger** : revue des actions CE en matière de Sécurité alimentaire

Le document présenté décrit les appuis apportés aux dispositifs de suivi de la situation agricole et alimentaire, les appuis institutionnels et le programme de sécurité alimentaire 2003-2006. Il présente également le dispositif de gestion et prévention des crises et leurs sources de financement. Une réflexion sur le bilan alimentaire, alternative au bilan céréalier et leurs définitions ont été aussi abordés.

Ces différentes communications fortement appréciées par les participants ont fait aussi l'objet de discussions et d'interrogations.

III - CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par deux allocutions prononcées respectivement par Monsieur Seydou TRAORE, Ministre Coordonnateur du CILSS et Monsieur DE ANGELIS, directeur à AIDCO.

Dans son intervention de clôture, Monsieur De ANGELIS a renouvelé ses remerciements aux participants qui ont fait le déplacement de Bruxelles. Il dira que la concertation entre les acteurs des politiques de sécurité alimentaire, à l'échelle nationale et internationale est une composante essentielle de la prévention des crises alimentaires. Même si cette coordination est parfois difficile à réaliser, le réseau offre depuis presque 20 ans une expérience originale de concertation entre les acteurs des politiques de sécurité alimentaire, à l'échelle nationale, régionale et internationale. Cette expérience réussie, il nous appartient de la faire vivre et de la développer.

Il s'est ensuite longuement appesanti sur les points qui ont fait l'objet des travaux. Il a particulièrement insisté sur les informations disponibles sur la campagne agricole passée et celle en cours.

Sur les initiatives des OIG en matière de politiques agricoles et de sécurité alimentaire, il insistera sur la nécessité de leur articulation, avec un partage clair des compétences, arbitré et décidé au plus haut niveau, c'est à dire au niveau des Chefs d'Etats de la sous-région. En ce qui concerne particulièrement la sécurité alimentaire, il dira que la stratégie régionale élaborée par le CILSS, longuement discutée et enrichie par plusieurs ateliers régionaux, exprime une réelle évolution en matière de gouvernance car ce qui est devenu assez habituel au niveau national, en particulier dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté, l'est beaucoup moins au niveau sous-régional, où un tel exercice développé sur des bases aussi participatives est à souligner et à saluer.

Sur les politiques de la Communauté européenne, Monsieur DE ANGELIS dira que la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont depuis de nombreuses années au centre de l'attention des politiques et des programmes d'aide au développement. Mais, au cours des dix dernières années, la politique d'aide alimentaire a beaucoup évolué. Il est désormais acquis que l'accès des populations à une alimentation suffisante et permanente ne dépend pas uniquement de la disponibilité d'aliments ou de l'accroissement de la production, mais aussi d'une série de facteurs techniques, économiques, politiques et sociaux articulés selon différents niveaux. Dans cette optique, il faut souligner l'importance de mettre en place une politique de sécurité alimentaire à long terme aux niveaux régional, national et familial et de développer les instruments de prévention.

Le 16 mai 2000, la Commission a approuvé la mise en place d'une réforme de la gestion des aides extérieures. Le principal objectif de la réforme RELEX est d'améliorer de manière radicale la rapidité, la qualité et la visibilité de l'aide extérieure de l'Union européenne. Le principe de déconcentration qui considère que tout ce qui peut être mieux géré sur le

terrain, ne devra pas être géré ou décidé à Bruxelles sera le véritable moteur de cette réforme. L'autre fait marquant de cette évolution est le passage d'une logique de projet vers des appuis sectoriels. Les politiques sectorielles exigent une coordination renforcée entre bailleurs et un véritable engagement de l'Etat pour les pays bénéficiaires. Cette approche implique une capacité de conception, de négociation et de suivi conséquent de la part à la fois des bailleurs mais aussi des pays bénéficiaires. Les politiques sectorielles nécessitent également la mise en place d'un cadre politique global au niveau des pays bénéficiaires (cadre de lutte contre la pauvreté...). Enfin, comme vous le savez déjà le règlement de 1996 fait de la sécurité alimentaire un instrument à part entière de la politique communautaire de développement et particulièrement de la lutte contre la pauvreté.

Sur les évolutions dans le Sahel il dira que si des conditions climatiques relativement favorables sont pour beaucoup sur l'absence de crise alimentaire depuis 15 ans, les systèmes d'information sur les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, qui permettent de disposer à temps des données essentielles sur les disponibilités alimentaires et leur accessibilité par les populations, ont également permis d'anticiper les crises conjoncturelles et par conséquent de mettre en place des interventions préventives qui conduisent à éviter le pire.

Les dispositifs dont le Sahel dispose aujourd'hui résultent d'une évolution permanente des réponses à la problématique alimentaire (depuis les stratégies d'autosuffisance nationale dans les années 70 jusqu'à une approche formulée en terme de stratégie régionale de sécurité alimentaire) et des besoins exprimés par les utilisateurs : les Etats, les agences de coopération et plus récemment les organisations professionnelles et le secteur privé et bien sûr la population en général.

Ces évolutions doivent aussi se raisonner en ayant à l'esprit le besoin d'approfondir la culture de la négociation et de la concertation entre Etats, secteur privé, organisations socio-professionnelles et agences de coopération. Ceci confère un rôle majeur à l'information : véritable carburant de la négociation économique et sociale, l'information de qualité, appropriée aux besoins de chacun des partenaires, disponible et accessible, est fondamentale pour permettre de fonder des politiques sur des diagnostics à la fois fiables et acceptés par l'ensemble des acteurs.

C'est aussi pourquoi, il est indispensable que le niveau national se dote de mécanismes de pilotage efficaces et performants, d'un dispositif de suivi évaluation exigeant, capable de créer une réelle dynamique autour des enjeux nationaux et régionaux de sécurité alimentaire. Car si dans le domaine de la prévention des crises alimentaires, la nécessité de prendre en compte l'environnement régional est affirmée depuis plusieurs années la qualité de l'information sur les disponibilités alimentaires (quantités, qualités, prix, degré de regroupement) dont disposent les décideurs publics (gouvernement et bailleurs de fonds) doit encore être améliorée.

Enfin, Monsieur De ANGELIS a terminé ses propos en précisant qu'il appartient aussi aux partenaires techniques et financiers, de faire un effort supplémentaire de coordination afin

de ne pas ajouter aux difficultés naturelles de l'exercice par des exigences divergentes ou concurrentes et d'être capable par un dialogue constructif d'adapter au mieux nos stratégies et nos modalités opérationnelles aux attentes et aux choix de nos partenaires.

Auparavant, le Ministre coordonnateur du CILSS avait tiré les conclusions de la rencontre :

1. Sur le bilan de la situation agricole et alimentaire de la dernière campagne et de la campagne en cours.

- Concernant la dernière campagne : de bonnes productions et des niveaux de prix très élevés, jamais enregistrés auparavant dans le Sahel, même les mauvaises années. Cette production a permis aux pays sahéliens d'atteindre un de ses meilleurs taux d'auto approvisionnement, de l'ordre de 80%. Le reste étant constitué de riz et de blé pour lesquels les importations permettent de pallier l'insuffisance ou l'absence de production locale.
- Concernant la campagne en cours, l'hétérogénéité des situations nationales, avec des records de production dans certains pays et des records de déficits dans d'autres. La situation de plusieurs pays mérite une attention particulière, un suivi rapproché des situations alimentaires au niveau local et une animation soutenue des dispositifs de concertations au niveau national et sous-régional, permettant de parer à toute éventualité. Sur la situation extrêmement préoccupante de la Mauritanie, le Ministre a demandé d'intensifier le dialogue avec les autorités nationales pour les aider à mettre en œuvre un plan de secours auprès des populations concernées, avant que des pertes humaines ne viennent ruiner nos efforts de concertation, de prévention et de gestion adéquate des crises. Une partie de la solution est en Mauritanie, une autre partie est dans le Sahel, une dernière partie relève de la solidarité internationale. Il a annoncé que dès lundi (le 16 décembre 2002) ses collègues seront avec la partie mauritanienne à Banjul où les efforts que les uns et les autres peuvent consentir pour affronter cette situation délicate seront mieux cerner. Il a aussi demandé d'être vigilant en ce qui concerne les conséquences de la crise ivoirienne, sur la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire mais aussi dans les pays voisins.

Sur ce point la rencontre a recommandé au dispositif de veille régional de s'investir dans la recherche des réactions parfois lentes ou sans réponse aux appels lancés, notamment par les gouvernements pour venir en aide aux populations vulnérables. Pour la rencontre, il est nécessaire d'affiner au plus vite l'évaluation de la situation alimentaire (réactualisation des zones à risque, populations affectées et besoins d'assistance) dans les zones ciblées afin de mieux cerner les actions pertinentes à entreprendre en Mauritanie, au Sénégal et au Cap-Vert. Le CILSS et ses partenaires (FEWS NET/PAM/FAO) se proposent au courant de début 2003 de procéder à une évaluation plus fine des besoins d'assistance des populations dans les zones les plus vulnérables et faire des recommandations d'actions.

2. Sur l'analyse de l'évolution des prix des céréales et leurs impacts.

Cette question des prix a fait l'objet de la présentation de deux études et d'une réflexion enrichissante. Le Ministre constate que le réseau a progressé dans la compréhension des déterminants de la hausse des prix mais qu'il est encore loin du compte, en particulier sur les impacts tant positifs pour les producteurs et les opérateurs des filières, que négatifs au plan de la sécurité alimentaire des ménages qui s'approvisionnent au travers du marché. Son sentiment est qu'une nouvelle période s'ouvre, marquée par une réelle intégration des marchés sous-régionaux et des évolutions dans les comportements des agents économiques. Ceci va modifier en profondeur les conditions d'intensification agricole et les conditions d'accès à l'alimentation. Il pense que nous devons très rapidement prendre des dispositions pour saisir l'ampleur de ces phénomènes, identifier les nouvelles opportunités que cela offre mais aussi, mesurer les implications pour nos dispositifs et nos instruments de gestion de la sécurité alimentaire. A côté de ces travaux de recherche, le Ministre a retenu le consensus qui nous anime sur trois points :

- Progresser d'un bilan céréalier vers un bilan qui intègre les principaux produits alimentaires ;
- Aller vers la mise en place rapide d'un dispositif régional d'information sur les marchés, permettant de saisir les flux, les prix et les dynamiques commerciales dans la région ;
- Intégrer l'analyse du fonctionnement des économies locales et les stratégies des ménages dans les analyses de vulnérabilité et de sécurité alimentaire.

3. Le cadre stratégique de sécurité alimentaire et les initiatives des Organisations d'intégration régionale dans le domaine des politiques agricoles

Sur ce point, le Ministre n'a pas caché sa satisfaction devant l'accueil qui a été réservé au cadre stratégique de sécurité alimentaire, dont l'élaboration a d'ailleurs associé beaucoup de membres du réseau. Tous les pays vont désormais disposer d'une stratégie appuyée par une stratégie régionale. Dans ce cadre, il a informé le réseau sur la réunion tenue entre le CILSS et les principaux donateurs pour impulser un dialogue politique de haut niveau.

Pour le Ministre, le CILSS en associant l'ensemble des acteurs à l'élaboration la stratégie s'est donné un esprit d'ouverture, qui fonde la mise en œuvre du CSSA. Concernant les pays et les acteurs de la société civile, le Ministre dira qu'il n'a pas d'inquiétude tant les réflexes et les habitudes sont bien établies. C'est devenu la politique de la maison. En direction des autres OIG, notamment la CEDEAO et l'UEMOA : elles ont été impliquées largement, leur rôle a été défini tant dans le pilotage que dans la mise en œuvre des actions. Le Ministre veillera particulièrement à cette conjonction d'efforts, dans l'esprit de la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernements lorsqu'ils ont adopté le cadre stratégique en 2000. Il a invité les partenaires à faciliter ce processus.

4. Sur les politiques de sécurité alimentaire de l'Union européenne

A l'évidence, pour le Ministre, la vision développée par l'Union est proche de celle des Sahéliens. Il s'en réjouit. Il a constaté également une diversité d'instruments dont la cohérence et la complémentarité permettent de répondre aux attentes et aux besoins d'appui du Sahel et de l'Afrique d'une manière générale. Les débats ont montré l'importance de bien faire connaître les instruments de coopération, car ils peuvent inspirer des réformes dans les autres agences d'aide et surtout facilitent la coordination des multiples instruments mis en œuvre par les différents partenaires. Le réseau reconnaît que leur bonne internalisation au sein des services de la Commission et des pays bénéficiaires permettra d'assurer plus d'efficacité et d'améliorer les impacts. Dans ce cadre, dira le Ministre, les réflexions qui se sont déroulées au cours de la réunion méritent d'être prolongées dans les pays.

Bruxelles, le 11 décembre 2002

La Rencontre

Liste des participants

Prénoms/Noms	Institutions	Fonctions	Pays	Email	Adresses Telephone Fax
Alfaroukh Idriss O.	Insah	Directeur Général	Mali	idriss@agrosoc.insah.ml	BP 1530 Bamako Mali Tel (223) 222 23 37 / 22-21-48 fax 222-59-80
Anderson Rolf	USAID/WARP	Environment Officer	Mali	roanderson@usaid.gov	BP 34, Bamako, Mali Tel (223)223-68-28 Fax (223) 222-39-33
Arnal Séverine	Ce - CV	assistant technique	Cap Vert	sarnal@cvtelecom.cv	Commission Européenne Délégation Cap Vert Tel (238)611541
Baulain Pierre Yves	CE- F5	Administrateur	Belgique	pierre-yves.baulain@cec.eu.int	CE Europaid Bur J 54 03 38 B1049 Bruxelles Tel 32 2 296 47 65 Fax 32 2 299 30 73
Bety Ali /Carine Malardeau	CARE International		Niger	ci-niger@intnet.nr	Niamey - Niger Tel: (227) 74 03 70 Fax (227) 74-07-55

Blariaux Dominique	CE - Niger	Assistant technique	Niger	atce_sap@intnet.ne	BP 10916 Niamey NIGER
Blein Roger	Bureau ISSALA	Consultant	France	blein@club-internet.fr	10 rue du Four de gré 95590 Presles France
Boissy José	Bureau de Planification pour la sécurité alimentaire	CSNSA - Guinée Bissau	Guinée Bissau	masilpt@yahoo.com.br	S/c Conacilss : BP 6 Bissau Tel (245) 204847 Fax 00 245 22 10 19
Boumeiss Baba	DPSE/MDRE	CSNSA - Mauritanie	Mauritanie	idabdi@yahoo.fr	S/c Conacilss BP 1135 Nouakchott Tel (222) 630 84 76 Fax
Carême Mr	CE	Représentant pays membre	Belgique	claude.careme@diplobel.fed.lu	Rue Brederade 4 1000 Bruxelles Telf : 02/5110878
Carreiro Geraldo	Délégation de la CE à Dakar/Sénégal.	Chargé de Pgm Dvpt rural	Sénégal	Geraldo.CARREIRO@cec.eu.int	Telf : (221) 8891105
Ceesay Mamadi		Deputy Permanent Secretary DOSA Gambie	Gambie	ceesaymamadi@hotmail.com	Tel (220) 20-11-87 Fax (220) 20 11 87

Coulibaly Dramane	CTLSS	Responsable Programme Majeur Politique de Sécurité Alimentaire	Burkina Faso	cilss@fasonet.bf / dcoulou@hotmail.com	03 BP 7049 Ouagadougou Burkina Faso Telf : (226) 3741 28 Fax : (226) 374142
de Angelis Francisco	AIDCO/F	Directeur EUROPAID/F	Belgique	Francesco.De-Angelis@cec.eu.int	Commission Européenne EUROPAID Rue Joseph II 54 7/9
De Jaegher Christophe	AEDES	Responsable secteur Sécurité Alimentaire	Bruxelles	aedes@aedes.be	Rue Joseph II 34 B-1000 Bruxelles Telf : 02 2190306 Fax : 02 21 0938
Delorme Pascal	Eurostat	Chef de projet Afrique de l'Ouest	Luxembourg	pascal.delorme@cec.eu.int	Telf : (352) 4301 32690
Detry Jean François	CE - Sahel	Assistant technique	Niger	delnig@intnet.ne jeanfrancois.detry@delner.cec.eu.int	BP 10388 Telf (227)732360 Fax (227) 732322
Devaux Stéphane	CE - Sahel	assistant technique	BKF	Stephane.DEVAUX@cec.eu.int	BP 352 Ouagadougou Telf (226) 307385
Di Chiara Carlo	CE - Niger	assistant technique	Niger	c.dichiarac@fiscali.it	BP 10388 Niamey NIGER Telf (227) 724860 Fax (227) 722587

Diallo A. R. Allassane	Centre Régional Agrhymet	Directeur Général	Niger	mdiallo@sahel.agrhymet.ne admin@sahel.agrhymet.ne	BP 11011 Niamey Telf (227) 733116 Fax (227) 732435
Djaby Bakary	Agrhymet	Expert	Niger	djaby@sahel.agrhymet.ne djabybak@yahoo.fr	BP 11011 Niamey Tel (227) 73-31-16 fax (227) 73-24-35
Faye Mamadou	division des productions vivrieres - direction agriculture	CSNSA - Sénégal	Sénégal	dir.agri@sentoo.sn	BP 486 Sénégal - Tel (221) 823-86-05 Fax 221 822-55-41
Gonzalez Juan Granda	AIDCO C1		Belgique		
Heberrecht Chantal	CE- F5	Chef de la Division Aide et SA	Belgique	Chantal.Hebberecht@cec.eu.int	Commission Européenne EUROPAID/F5 Rue Joseph II 54, 3/50 1049 Bruxelles
Hounton Felix	OMM	Directeur	Suisse	hounton_f@gateway.wmo.ch	Genève Suisse Tel (41) 22-730-83306 Fax (41) 022-734-23-26
Houyoux Alain	CE-BkF	Assistant technique	Burkina Faso	ahouyoux@cenatrin.bf	BP 352 Ouaga 01 Telf 335776 Fax 330825

Hussein Karim	CSAO	Administrateur Principal	France	Karim.hussein@oecd.org	94 rue Chardon Lagache 75019 Paris Tel : 33 1 45 24 96 31 fax 33 1 45 24 90 31
Jeudy Emmanuel	ASALA	consultant	France		
Joseph Anne	CE- F5	Consultante	Belgique	Anne.JOSEPH@cec.eu.int	Commission Européenne EUROPAID Rue Joseph II 54, 8 1049 Bruxelles Fax : 02 2956183
Jost Stéphane	Réseau du Système des Nations Unies sur le Développement Rural et la Sécurité Alimentaire	Expert	Italie	rdfs-net@fao.org / stephane.jost@fao.org	FAO/SDAR Via Delle Terme di Caracalla 00100 Rome Italie (39) 06 5705 6223
Kaboré Roger Bila	UEMOA	Expert	Burkina Faso	roger.kabore@uemoa.int	BP 543 Ouagadougou Burkina Faso Tel (226) 31-87-73 à 76 Fax (226) 31-88-72
Kanyinda Jean- Pierre	CE- F5	Administrateur	Belgique	jean-pierre.kanyinda@cec.eu.int	Commission Européenne EUROPAID Rue Joseph II 54, 3 1049 Bruxelles Telf 02/2963157 Fax : 02 2956183

Konaté Amadou Moutar	CILSS/Pregec	Chef de l'unité PREGEC	Burkina Faso	cilss@fasonet.bf / pregec@cilss.bf	03 BP 7049 Ouagadougou Burkina Faso Telf : (226) 3741 28 Fax : (226) 374142
Laouali Ibrahim	CILSS/ Agrhymet	Expert	Niger	ilaouali@sahel.arghymet.ne	BP 11011 Niamey - NIGER Telf (227) 733116
Lebret Marie-Christine		Consultante	France	mclebret@wanadoo.fr	33 rue Arthur Rozier 75019 Paris - France Tel (33) 1 40 18 38 95 Fax : idem mclebret@wanadoo.fr
Mahamane Abdou Dodo	Plate forme paysanne Niger	Coordonnateur Régional	Niger	cnppf@intnet.ne, PFPsahel@caramail.com	BP 11729 Niamey - Niger Tel (227) 73-23-52 Fax (227) 736621
Mbenga Musa S.	CILSS	Secrétaire Exécutif	BKF	cilss@fasonet.bf / musa.mbenga@cilss.bf	03 BP 7049 Ouagadougou 03 Fax (226) 374132
M'Bodj Yamar	CILSS	Conseiller SA	BKF	cilss@fasonet.bf / yamar.mbodj@cilss.bf	Tel 226 37 41 28
Michiels Denis	AEDES	Expert	Bruxelles	aedes.dm@eurospan.com	Rue Joseph II 34, 1000 Bruxelles Telf/Fax : 33 (0) 450282664

NGARASSEM TA Ngaorndjam	CASAGC/MA/ Direction de la Production Agricole	Cellule d'analyse- Tchad	Tchad	ngarassemta@yahoo.fr	BP 1059 N'Djaména Tchad Tel (235) 51 60 32 / (235) 29 86 29 Fax (235) 51 67 60
Noblet Jean Claude	CE - Niger	assistant technique	Niger	jc.noble@gonline.fr	7 rue H. Vabdeenotte 44100 Nantes Telf/Fax 0033240761680
Ouédraogo Benoit	CILSS/ACDI	Agent de Suivi	BKF	<u>Benoit-ouedraogo@hotmail.com</u>	Ouagadougou - Burkina Faso 01 BP 865 Ouaga 01 Tel (226) 25-07-61
Parfonri Mr	CE	Rep pays membre	Belgique		
PEDALINO Mauro	MAE - Italie	xpert	Italie	<u>mauro.pedalino@esteri.it</u>	MAE Farnesina 1 Rome Ple della Farnesina
Perlini Alice	Instituto Agronomico per l'Oltremare	Director	Italie	<u>Chiari@iao.florence.it</u>	Florence Italie
PORTER Toby	FEWS NET	Expert	USA	<u>tporter@fews.net</u>	Tel 202-955-7596 Fax 202-955-7591

PRADERE Jean-Paul	MAE - France	DCT/EPS	France	jean-paul.pradere@diplomatie.gouv.fr	20, Rue Monsieur , 75700 Paris Telf (33-01) 53-69-30-68 Fax (33-01) 53-69-33-19
Pret Pierre François	CE-BKF	Assistant technique	BKF	pfpret@cenatrin.bf	01 BP 352 Belgique Telf 00 (226) 330624
Renard Antoine	CE	Rep pays membre	Belgique	Antoine.Renard@diplobel.fed.be	
Rouillard Xavier	CE - Mrt	Assistant technique	Mauritanie	sofat@toptechnology.mr	BP 4148 Nouachcott, Mauritanie Telf (222) 529 0917
Rzemieniecka Monika	Euronet Consulting	Consultante	Belgique	info@euronetconsulting.com	Rue Montoyer 39 1000 Bruxelles Tel 32 2 289 28 70 fax 32 2 289 11 77
Sadoulet David	Cellule Crises Alimentaires - Cabinet du Premier Ministre	Assistant technique	Niger	at-cca@intnet.ne	BP 12090 Niamey - Niger Tel (227) 72 35 78 / 72 26 46
SANOGO Bounafou	Délégation de la CE	Chargé de Programme Développement Rural/Déc	MALI	Bounafou.SANOGO@cec.eu.int	BP 115 Bamako Telf (223) 2222065 2222356 Fax (223) 222 3670

Seidou Bakari	Coord. de la cellule crises alimentaires au Cabinet du 1er Ministère	CNSA - Niger	Niger	bakaris@hotmail.com cca-pm@intnet.ne	BP 893 Niamey Niger Tel (227) 72-35-78
Senahoun Jean	SMIAR	Responsable Sahel	Italie	Jean.Senahoun@fao.org	Vialle delle Terme di Caracalla - 00100 Rome Tel (39) 0657054238
Sidibé Brahima	Agrhymet	Expert	Niger	apmi@sahel.agrhymet.ne	BP 11011 Niamey Tel (227) 73-31-16
Simon George	PAM	Interfais - PAM	Italie	george.simon@wfp.org	Via Cesare Giulio Viola 68-60-148 Rome - Italie Telf (39) 0665132796 Fax (39) 06-65-13-28-79
Kibora Ada Souleymane	ACTBRAO	Directeur Régional	Burkina Faso	acibrao@fasonet.bf	01 BP 6461 Ouagadougou Burkina Faso Tel (226) 30-73-28 fax (226) 30-73-29
Soumare Ibrahim/Libasse NDIAYE	Groupe Communication RACECO/TV5 Afrique	Membre du Groupe	Sénégal	raceco@arc.sn	BP 16791 Dakar - Fann Senegal Telf (221) 824 4994 Fax (221) 825 24 00
SOW Saïf	FEWSNET / USAID	Représentant Régional SAHEL	Mali	ssow@fewsn.net	Bamako - Mali Tel (223) 29-94-60

Carvalho Spencer Ana Paula	Ministère de l'environnement, Agriculture et Pêche	Directrice des services de la sécurité alimentaire Cap vert	Cap Vert	FAndrade@ma.gov.cv	BP 115 CAP - VERT Tel (238) 64 75 39/47
Spirlet Patrick	CE - Dev	Expert	Belgique	patrick.spirlet@cec.eu.int	
STACY Roy A.	FEWS NET	Chef du Projet	USA	rstacy@fews.net	Tel 202-955-7595 Fax 202-955-7590
Sturr Kevin	USAID Senegal	Regional Food for Peace Officer	USA	ksturr@usaid.gov	USAID Senegal, Dakar Senegal Telf (221) 869 6100 Fax (221) 869 6101
Terpend Noëlle	CE - Niger	Assistant technique	Niger	nterpend@intnet.ne	BP 10916 - Niamey Telf (227) 740326
THEVENOUX Philippe	Mission Française d'Appui au CILSS	Coordonnateur de la MIFRAC	Burkina Faso	mifrac@cenatrin.bf	01 BP 72 Ouagadougou Tel (226) 31 05 77 / 31 11 13/ Cell: (226) 85 20 21 Fax (226) 31 11 42
Traore Kalifa	Statistika	Consultant	Burkina Faso	info@statistika.net	01 BP 3170 Telf 226 30 69 38 Fax 226 31 21 70

Traoré Oumar		Sécrétaire Permanent COCSSA/PAMI	Mali	conacilss@mdr-mali.org coc@cefib.com	BP 1748 Tel (223) 221 49 53
Traoré Salifou	CEDEAO	Expert	Nigeria	salifoutraore@hotmail.com	PMB 401 - Abuja NIGERIA Telf (234 9) 314 7636
TRAORE Seydou	Ministère de l'Agriculture	Ministère de Tutelle du CILSS	Mali	conacilss@mdr-mali.org	BP 61 - Bamako - Mali Tel (223) 22 27 85/ 22 29 79 Fax :
Trutat Jean Marie	CE - Mrt	assistant technique	Mauritanie	cltrutat@hotmail.com	Délégation CE B2213 - Nouchkott
Vander Velden Margot	WFP	Bureau régional	Sénégal	Margot.Vander.Velden@wfp.org	Tel 221 0496500
Vignarolli Patrizio	CNR - Ibinet Italie	Chercheur Agronome	Italie	P.vignaroli@cnr.ibinet.it	Telf (39/055) 311755 301422
Voyer Carol	ACDI	Analyste Principale Régional	Canada	Carol.voyer@acdi-cida.ca	Tel 819-997-0477 819-953-5834

Wert Bertrand	Euronet Consulting	consultant	Belgique	bertrand.wert@euronetconsulting.com	Rue Montoyer 39 1000 Bruxelles Tel 32 2 289 28 70 fax 32 2 289 11 77
ZOUNGRANA Mahama		Directeur Général des Prévisions et des Statistiques Agricoles - Burkina	Burkina Faso	mazoung@cenatrin.bf	03 BP 7010 Ouagadougou - Burkina-Faso Tel (226) 32-45-79 /32-45-80
ASKIA Mohamed	AMBA/MALI	Conseiller	Bruxelles	askiamohamed@hotmail.com	02/ 340 8135 02/344 7432
Cisse Sekou Abba		CONACILSS	Mali		
Mariarita Capirci	Istituto Agronomico per l'oltremare - IAO	Economic Anthropologist Social Development Expert	Florence ITALY		